Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260105-20260103-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JANVIER 2026

Le cinq janvier deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM POTIER Serge, MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, PICHON Vincent, Mme PILON Virginie.

Absents excusés : Mme LEVEQUE Dominique, Mme JACQUET Marie-Christelle donne pouvoir à Mme COMMEREUC Sylvie, Mme PEUVREL Sophie donne pouvoir à M. LEBRET Gilles, Mme KREMBSER Cindy donne pouvoir à M. BOURDAIS Olivier, M. MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud, M. BETEND Guillaume.
Date de convocation : 29 décembre 2025
Secrétaire de séance : M. COUAPEL Jean-Pierre

N° 2026-01-03 : SUBVENTION A CARACTERE SOCIALE 2026 ECOLE PRIVEE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention à caractère social à l'école privée correspondant aux dépenses des frais de garderie de l'école publique calculées sur la base du compte administratif de la commune de Baguer Morvan de l'année N-2.

Le coût de la garderie pour les 79 élèves de l'école publique s'élevant à 11 024.38 € pour l'année 2024, soit 130 € par élève, une subvention de 9 880 € pourrait être versée au titre de l'année scolaire 2025-2026 pour les 76 élèves de l'école privée Saint Thomas-de-Villeneuve.

Après en avoir délibéré avec 1 abstention et 14 voix pour, le Conseil municipal :

- FIXE pour l'année scolaire 2025-2026 le montant de la participation de la commune de Baguer-Morvan aux dépenses de garderie de l'école « Saint Thomas de Villeneuve » à 9 880 € pour 76 élèves ;
- DECIDE DE VERSER à l'OGEC de BAGUER-MORVAN C/6574 la somme de 9 880 € ;
- CHARGE Monsieur le Maire de demander le bilan de la garderie de l'OGEC pour les années à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre COUAPEL

